

/FE.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 93-306 du 20 Décembre 1993

Portant inscription au tableau d'avancement au grade supérieur de Personnels Officiers des Forces Armées Béninoises au titre de l'année 1993.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 90-016 du 18 Juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;
- VU la Loi N° 81-014 du 10 Octobre 1981 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées du Bénin et la Loi N° 88-006 du 26 Avril 1988 qui l'a modifiée et complétée ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 93-199 du 08 Septembre 1993 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 90-180 du 08 Août 1990 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- SUR Proposition du Ministre d'Etat, Chargé de la Défense Nationale ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 1er Décembre 1993 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Sont inscrits à titre d'ancienneté ou au choix au tableau d'avancement au grade supérieur au titre de l'année 1993, les Officiers des Forces Armées Béninoises dont les noms suivent :

I - A R M E E D E T E R R E

1°/ POUR LE GRADE DE COLONEL

- Lieutenant-Colonel Dos SANTOS Innocent Félicien
- Lieutenant-Colonel LAWSON T. Fred

.../..

2°/ POUR LE GRADE DE LIEUTENANT-COLONEL

- Commandant HOUEGBONOU Boniface

3°/ POUR LE GRADE DE COMMANDANT

- Capitaine AHOUKPO M. Denis
- Capitaine ANATO K. Cocou
- Capitaine OLOUYOMI O. Valentin
- Capitaine KOUNOU Moïse Plaisir
- Capitaine SOGNONVI René
- Capitaine DONTE Marcel
- Capitaine ANOUMOU YAO Léon
- Capitaine LATOUNDI Idrissou
- Capitaine HOUNGBEDJI Ogbèdohoun
- Capitaine HOUANSOU Jonas
- Capitaine KEITCHION Théophile
- Capitaine TOKANNOU Miflinso
- Capitaine DJOHOUN KOKOU André
- Capitaine ADOSSOU Etienne
- Capitaine AKPONA I. Emmanuel
- Capitaine KPENOU L. Benjamin
- Capitaine ZANKARO Moumouni

4°/ POUR LE GRADE DE CAPITAINE

- Lieutenant RAFIOU Nadjimou
- Lieutenant AMIDOU Touré Alassane
- Lieutenant SOGNI Justin
- Lieutenant TABE Lafia Soulémane
- Lieutenant ABAYOMI Jérémie Bamikolé
- Lieutenant KEREKOU Montan
- Lieutenant KPADONOU C.M. Germain
- Lieutenant SOGLO Christophe
- Lieutenant TCHIGBLO Théodore
- Lieutenant HOUNDI M.B. Marc

5°/ POUR LE GRADE DE LIEUTENANT

- Lieutenant-Stagiaire MAMADOU Sikirou
- Lieutenant-Stagiaire HOUNKPEGAN A. A. Jean
- Lieutenant-Stagiaire GANGNON Appolinaire
- Lieutenant-Stagiaire AHOUANDOGBO Basile

6°/ POUR LE GRADE DE LIEUTENANT-STAGIAIRE

- Adjudant-Chef SAYO Akpaki
- Adjudant-Chef GBETOHO Ignace
- Adjudant-Chef AYETCHORO A. Faustin
- Adjudant-Chef MARIYO H. Raphaël

II - F O R C E S A E R I E N N E S

1°/ POUR LE GRADE DE COLONEL

N E A N T

2°/ POUR LE GRADE DE LIEUTENANT-COLONEL

N E A N T

3°/ POUR LE GRADE DE COMMANDANT

- Capitaine GOUDA Soumane
- Capitaine DOSSOU-YOVO Simphorien
- Capitaine BADAROU Saliou

4°/ POUR LE GRADE DE CAPITAINE

- Lieutenant AYISSOTODE Emile
- Lieutenant ASSOGBA Aristide
- Lieutenant CLACO Félicien
- Lieutenant AGBIDINNOUKOUN Eustache
- Lieutenant ATCHEGBE Jules
- Lieutenant KOUKOUI B. Léon
- Lieutenant TOSSOU Edouard

5°/ POUR LE GRADE DE LIEUTENANT

- Lieutenant-Stagiaire AMELINA Joseph

6°/ POUR LE GRADE LIEUTENANT-STAGIAIRE

- Adjudant-Chef GBAGUIDI Crespin

.../...

III.- F O R C E S N A V A L E S

1°/ POUR LE GRADE DE CAPITAINE DE VAISSEAU (COLONEL)

N E A N T

2°/ POUR LE GRADE DE CAPITAINE DE FREGATE (LIEUTENANT-COLONEL)

N E A N T

3°/ POUR LE GRADE DE CAPITAINE DE CORVETTE (COMMANDANT)

- Lieutenant de Vaisseau DJOSSOU Anatole E.
- Lieutenant de Vaisseau HOUNOU L. Randolphe
- Lieutenant de Vaisseau SABI M. Pascal

4°/ POUR LE GRADE DE LIEUTENANT DE VAISSEAU (CAPITAINE)

- Enseigne de Vaisseau de 1° CL. AHO GLELE J.B. Patrick
- Enseigne de Vaisseau de 1° CL. AGBIDINOUKOUN Coovi
- Enseigne de Vaisseau de 1° CL. GNIMAGNON F.A. Elie
- Enseigne de Vaisseau de 1° CL. AHOYO F. Maxime

5°/ POUR LE GRADE D'ENSEIGNE DE VAISSEAU DE 1° CL. (LIEUTENANT)

N E A N T

6°/ POUR LE GRADE D'ENSEIGNE DE VAISSEAU DE 2° CL. (LIEUTENANT-STAGIAIRE)

- Maître Principal YECHONOU Dieudonné

IV - G E N D A R M E R I E N A T I O N A L E

1°/ POUR LE GRADE DE COLONEL

- Lieutenant-Colonel TROUKOU Innocent

2°/ POUR LE GRADE DE LIEUTENANT-COLONEL

- Chef d'Escadron GOUTCHOLA D. Irénée

3°/ POUR LE GRADE DE CHEF D'ESCADRON (COMMANDANT)

- Capitaine ALLOGNIKOU Antoine

- Capitaine AMETEPE Sébastien
- Capitaine HOUNTIN KIKI Nibert
- Capitaine TOSSE Sébastien
- Capitaine KESSO Y. Sébastien

4°/ POUR LE GRADE DE CAPITAINE

- Lieutenant KOUMASSEGBO Sévérin
- Lieutenant OGOUDIKPE Agnidé Fatokou
- Lieutenant AHIHA E. Justin

5°/ POUR LE GRADE DE LIEUTENANT

- Lieutenant-Stagiaire PADONOU Laurent

6°/ POUR LE GRADE DE LIEUTENANT-STAGIAIRE

N E A N T.

Article 2.- Le Ministre d'Etat, Chargé de la Défense Nationale et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 20 Décembre 1993

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

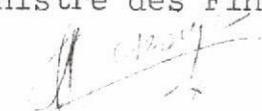

Nicéphore SOGLÔ

Le Ministre d'Etat,
Chargé de la Défense Nationale,


Désiré VIEYRA

.../...

Le Ministre des Finances,


Paul DOSSOU

AMPLIATIONS : PR 6 CS 2 AN 4 SGG 4 ME/DN 8 AUTRES MINISTERES 18 DPE-
INSAE 6 EMA 10 EMAT 4 FA 4 FN 4 DGN 10 DSI 4 CAB/MIL 6 DB-DCOF-DSDV-
DTCP-DI 5 DCCI-ONEPI-GCONB 3 BN-DAN 4 UNB-FASJEP-ENA 6 JORB 1 INTERES-
SES 69 ARCHIVES 2 CHRONO 2.-